



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf

le 13 JUILLET à 16 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice
Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 JUILLET 2019

PRESENTS : Madame GUIGUES D. et Messieurs BATTAGLINI A. - BLAIN M. - BRUNIAS A. -
GODIN A. - PAULET J.

ABSENT EXCUSE AYANT DONNE PROCURATION :

ABSENT EXCUSE : BLEVIN REBOUL M. - DEMORY F. - PERRIER G.

ABSENT : SAURAT J-M.

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 06

Votants : 06

N°31/2019 - VIDEOPROTECTION : Marché infructueux – relance procédure

Concernant le projet de mise en place d'une vidéoprotection urbaine, Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la procédure de consultation des entreprises a été effectuée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée. Cette consultation s'est déroulée du 29/04/2019 au 17/05/2019 ; la publicité est parue le 29/04/2019 dans l'édition « VAR » de VAR MATIN et sur le site internet du journal, sur la plateforme en ligne MODULA DEMAT « nicematinmarchespublics.com ; varmatinmarchespublics.com ».

La Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) s'est réunie le 20 juin 2019 pour effectuer l'ouverture des plis. Deux plis sont parvenus à la commission dans les conditions requises, un pli a été déclaré irrecevable car ne respectant pas la forme dématérialisée. Toutefois, compte tenu des offres de prix contenues dans les deux plis recevables par leur forme, la commission a jugé les offres inacceptables car financièrement très supérieures aux estimations et aux crédits budgétaires alloués à l'opération. Elle a déclaré le marché infructueux.

Madame le Maire propose de suivre la décision de la C.A.O. et de déclarer ce marché comme infructueux afin de pouvoir relancer une nouvelle procédure de marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE la décision de la C.A.O. déclarant le marché infructueux

APPROUVE la décision de relancer un marché à procédure adaptée pour l'opération de MISE EN PLACE D'UNE VIDEOPROTECTION URBAINE

AUTORISE Madame le Maire à tout document nécessaire à cette opération

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON
les jours, mois et ans susdits

Le Maire,

GUIGUES Denise

